

COMMUNIQUE DE PRESSE
N° 005 /CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 25 AVRIL 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/MINTOUL/CIPM/2025 DU 20 FEVRIER 2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE
GARDIENNAGE DE L'IMMEUBLE ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DU
TOURISME ET DES LOISIRS POUR LES EXERCICES 2025 ET 2026

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs communique :

Conformément aux dispositions du Dossier de la Demande de Cotation susvisée, financée dans le cadre du Budget de Fonctionnement de l'exercice 2025, et sur proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Tourisme et des Loisirs, le résultat se présente ainsi qu'il suit :

N°	DEMANDE DE COTATION	Lieu de livraison	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai de livraison
1	N°001/DC/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 février 2025 pour le recrutement d'une société de gardiennage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs pour les exercices 2025 et 2026			INFRUCTUEUX	

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les entreprises ayant participé à cette consultation.

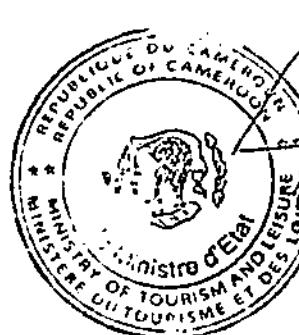
Par ailleurs, les sociétés qui n'ont pas été retenues peuvent passer retirer leurs soumissions sous-quinzaine. Faute de quoi, elles seront détruites.

Yaoundé, le 22 AVRIL 2025

**LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

Ampliations :

- > ARMP
- > MINMAP
- > MINTOUL/SG/DAG/SDBMM
- > Affichage/Archives



Bello Babu Maigam

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SOUIS DIRECTION DU BUDGET, MATERIEL ET MAINTENANCE

SUB DIRECTION OF BUDGET, MATERIAL AND
MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 005 /D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 12 AVR 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MINTOUL/CIPM/2025
DU 20 FEVRIER 2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE DE L'IMMEUBLE
ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS POUR LES
EXERCICES 2025 ET 2026 SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MACHES

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,

- Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu La Demande de Cotation N°001/DC/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 février 2025 pour le recrutement d'une société de gardiennage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs pour les exercices 2025 et 2026 ;
 Vu La lettre datée du 02 avril 2024 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
 Considérant les nécessités de service,

DECIDE:

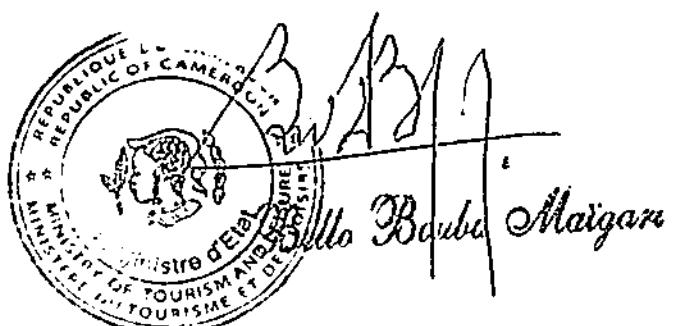
Article 1er– Conformément à la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, le résultat de la consultation susmentionnée se présente comme suit :

N°	DEMANDE DE COTATION	Lieu de livraison	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai de livraison
1	N°001/DC/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 février 2025 pour le recrutement d'une société de gardiennage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs pour les exercices 2025 et 2026		INFRICTUEUX		

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE, LE 12 AVR 2025

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS



Ampliation:

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM ;
- CPMMINTOUL ;
- Archives / Chrono.